

vous proposent deux journées de formation  
et de réflexion sur le thème :

Réchauffement climatique, crise  
alimentaire et énergétique : face aux  
défis, anticiper démocratiquement les  
transitions dans les territoires

Le jeudi 25 août 2022  
de 18h00 à 20h00  
et le vendredi 26 août 2022  
de 9h15 à 17h00

Hôtel Adelpia  
215, boulevard Robert Barrier  
73100 Aix-les-Bains

Accès : aéroport de Chambéry et  
gare SNCF Aix-les-Bains -Le Revard

## Le droit à la formation des élu-e-s

### Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : [dif-élus@caissedesdepots.fr](mailto:dif-élus@caissedesdepots.fr), au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs\* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) pour 8 heures de formation effectives :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	900 €
--	-------

\* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

## Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation) Réchauffement climatique, crise alimentaire et énergétique : face aux défis, anticiper démocratiquement les transitions dans les territoires

Le jeudi 25 août 2022 et le vendredi 26 août 2022 à AIX-LES-BAINS (73)

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à : [contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)

organisée par Formation et Citoyenneté et Régions et Peuples Solidaires

Nom : Collectivité : Signature du/de la candidat.e à la formation

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. :

Fonction de l' élu-e / agent :

Signature du responsable

Code Postal :

avec cachet

Ville :

Email :

CACHET

# Réchauffement climatique, crise alimentaire et énergétique : face aux défis, anticiper démocratiquement les transitions dans les territoires

## Jeudi 25 août 2022 (soir)

17h00 Arrivée et accueil

18h00 **Ukraine, de la guerre à la paix.**  
à **Quel chemin? Espoirs et**  
20h00 **embûches d'un processus de paix.**  
**Débat avec Thomas Lacoste,**  
**réalisateur du film "L'Hypothèse**  
**Démocratique"**

Fin de la soirée de formation.

**Dîner libre**

## Vendredi 26 août 2022 (matin)

9h15 **AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET**  
à **ÉNERGÉTIQUE : défis et bonnes**  
12h30 **pratiques dans les territoires et au**  
**niveau européen**  
- Résilience alimentaire et sécurité  
nationale - *Stéphane Linou, formateur à*  
*l'Institut Supérieur des Elus, ancien*  
*conseiller départemental de l'Aude*  
- La Savoie et les enjeux énergétiques -  
*Laurent Blondaz, président du*  
*Mouvement Région Savoie, ancien*  
*conseiller municipal*  
- Expérience d'autonomie énergétique  
en Europe : exemple du Val d'Aoste -  
*Chantal Certan, conseillère régionale*  
*du Val d'Aoste de 2013 à 2020.*

## Vendredi 26 août 2022 (matin suite)

- L'autonomie énergétique de l'Union  
Européenne. Quelle alternative durable  
à la dépendance au gaz russe ? *François*  
*Alfonsi, eurodéputé (groupe Verts /*  
*ALE)*

12h30 **Déjeuner**

## Vendredi 26 août 2022 (après-midi)

14h15 **SE LOGER N'EST PAS**  
à **SECONDAIRE. QUELLES**  
17h00 **SOLUTIONS POUR VIVRE,**  
**TRAVAILLER ET SE LOGER AU**  
**PAYS : défis régionaux et bonnes**  
**pratiques en Europe**

- Le problème du logement en Savoie et  
dans les autres territoires touristiques -  
participation de plusieurs élus locaux  
- Proposition de Loi sur le logement,  
l'impact pour la Corse et les régions à  
statut ordinaire - *Jean-Félix Acquaviva,*  
*député membre du Groupe Libertés*  
*Indépendants, Outre-mer et Territoires*  
- Bonnes pratiques en Europe : Quels  
mécanismes de régulation d'accès à la  
propriété ? Exemple d'une région  
italienne, le Sud-Tyrol - *Margareth Lun,*  
*historienne du Sud-Tyrol*

17h00 Bilan et fin de la formation.

**Durée effective de la formation : 8 heures**

formation  
& Citoyenneté

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION À**

**REmplIR ET À ENVOYER :**

**Formation et Citoyenneté :**

[contact@formationcitoyennete.org](mailto:contact@formationcitoyennete.org)